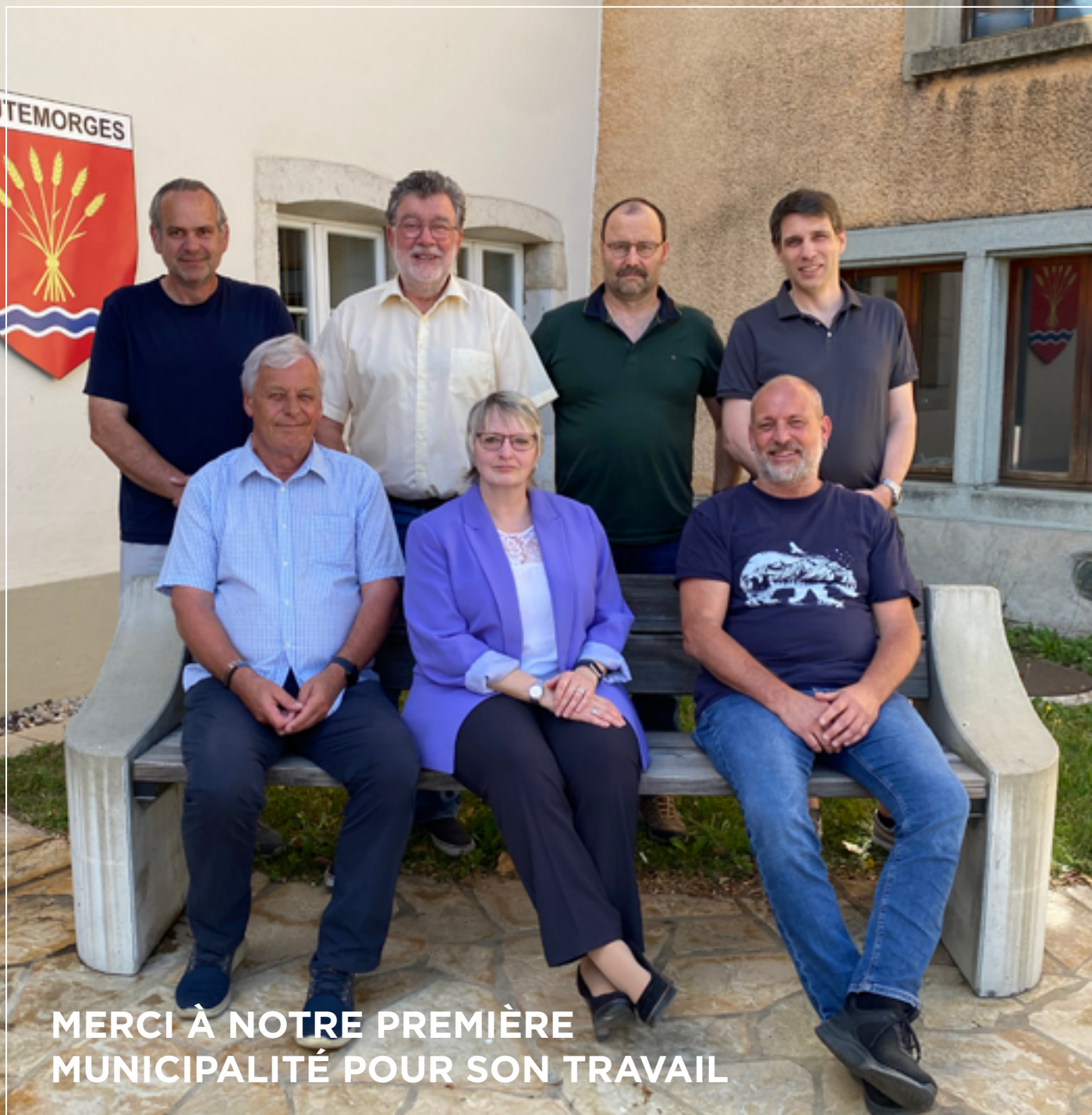




HAUTEMORGES

Bulletin d'information communal

N° 20 juin 2026



**MERCI À NOTRE PREMIÈRE
MUNICIPALITÉ POUR SON TRAVAIL**

Attention au moustique tigre

comment le reconnaître

Divers travaux en cours

à Chaniaz et à Reverolle

Captages du bois d'Épendes

l'alimentation en eau potable

QUOI DE NEUF À HAUTEMORGES ?

Conseils, bons plans, obtention d'autorisations, évolutions législatives : ces pages regorgent d'informations utiles sur la vie de votre commune et de ses six localités.

NOUVELLE LÉGISLATURE, NOUVELLE MUNICIPALITÉ

À l'issue de cette législature, il convient de saluer l'engagement de Messieurs Claude-Alain Cavigioli, Serge Gambarasi et Fabrice Marendaz, dont l'aventure au sein de la Municipalité s'achèvera le 30 juin. Durant ces années, ils ont consacré beaucoup de temps, d'énergie et de conviction au service de notre Commune et de ses habitants. Leur investissement et le travail accompli méritent d'être chaleureusement remerciés.

La prochaine législature sera marquée par l'arrivée de Mme Kirsten Halleux, qui rejoint la Municipalité, après avoir siégé au Conseil communal. Nous lui souhaitons plein succès dans cette nouvelle fonction et nous réjouissons de pouvoir compter sur son engagement.

Cette nouvelle étape s'inscrira aussi dans la continuité, avec quatre municipaux qui poursuivront leur mandat au service de la population, à savoir Mme Marie-Christine Gilliéron, MM. François Delay, Claude Dumauthioz et Aurel Matthey. Ensemble, ils continueront à accompagner les projets et les défis à venir pour notre Commune.

PAGE DE COUVERTURE

De gauche à droite

Assis : Claude Dumauthioz, Marie-Christine Gilliéron, Claude-Alain Cavigioli

Debout : Fabrice Marendaz, Serge Gambarasi, François Delay, Aurel Matthey

La Municipalité remercie toutes celles et ceux qui s'engagent pour la collectivité.

MOMENT DE PARTAGE ENTRE LES AÎNÉ-E-S ET LA MUNICIPALITÉ

Le 15 avril 2026, la Municipalité a convié les aîné-e-s de la Commune. Ce sont quelque 250 personnes, âgées de 65 ans et plus, qui ont partagé de belles discussions et un moment convivial autour d'un repas servi à la salle polyvalente du collège du Léman à Apples.





ATTENTION AU MOUSTIQUE TIGRE !

Le moustique tigre (*Aedes albopictus*) est l'une des espèces invasives les plus redoutées. Il est source de nombreuses nuisances pour l'homme et sert de vecteur à des maladies tropicales. Originaire d'Asie du Sud-Est, ce moustique a colonisé le monde en quelques décennies grâce à son adaptabilité écologique marquée, mais aussi grâce aux activités humaines qui lui permettent de se déplacer grâce aux moyens de transports motorisés. Déjà présent depuis quelques années dans les pays du sud, il avance actuellement rapidement vers le nord. Il est installé dans le Canton de Vaud depuis 2022.



En savoir plus



En bref, le moustique tigre c'est :

- Un moustique visuellement différent de nos moustiques endémiques : très petit (il peut disparaître complètement derrière une pièce de 5 centimes), à rayures blanches et noires sur les pattes, il a une ligne blanche qui traverse le thorax et la tête. Son vol est lent et silencieux.
- Un petit voyageur : il a un très petit périmètre de vol. Pour se déplacer, il prend les transports en commun et motorisés (camion, voiture, bus).
- Un moustique urbain, amateur de petites collections d'eau : les coupelles d'eau, vieux pneus, trous dans les murs, gouttières sont son gîte. Il se reproduit dans très peu d'eau, env. 1 cm de profondeur (mais pas sur les bords d'étangs), de préférence en milieu urbain et suburbain. **Supprimer ses lieux de ponte permet de lutter contre ce moustique.**
- Une astuce pour l'identifier : très agressif, le moustique tigre peut piquer plusieurs fois la même personne, en plein jour. Les moustiques usuels en Suisse piquent généralement le soir et la nuit. Un moustique qui pique en plein jour est très probablement un moustique tigre. De plus, il vole en mode silencieux.



BIENVENUE À MME CAROLINE DUCRET

Depuis le 1^{er} février 2026, Mme Caroline Ducret a rejoint l'administration communale. Elle met ses compétences au service de la gérance d'immeubles et de la location des salles communales.

Toujours souriante et disponible, elle assure notamment les tâches administratives liées à la location des appartements et des locaux commerciaux appartenant à la Commune, ainsi que la location des salles communales. Domiciliée à Apples et maman de deux enfants, Mme Ducret apprécie particulièrement le contact avec les habitants et le travail de proximité.



Nous lui souhaitons la bienvenue et beaucoup de satisfaction dans sa nouvelle fonction.

MOBILITÉ DOUCE, ATTENTION À VOTRE SÉCURITÉ

Avec l'arrivée des beaux jours, les déplacements à trottinette, à vélo ou à pied sont de plus en plus nombreux, en particulier chez les enfants et les adolescents. Afin de prévenir tout accident et garantir la sécurité de chacun, nous rappelons quelques règles essentielles de sécurité routière.

- Le port du casque est fortement recommandé pour tous les utilisateurs de trottinettes, vélos et autres engins de mobilité.
- Il est en revanche obligatoire pour les utilisateurs de vélos électriques rapides (plus de 25 km/h) ainsi que pour les trottinettes électriques rapides (plus de 20 km/h).
- Les enfants doivent circuler sous la vigilance d'un adulte et respecter les zones autorisées.
- Le domaine public n'est pas une place de jeux !
- La circulation sur les trottoirs est interdite aux véhicules électriques. Chacun est invité à faire preuve de prudence et de respect mutuel dans les autres cas.
- Maximum une personne par trottinette, le transport de passager est interdit !
- La vitesse doit rester adaptée, notamment à proximité des habitations, passages piétons et espaces fréquentés.
- Les automobilistes sont également appelés à redoubler de vigilance, particulièrement aux abords des écoles, places de jeux et quartiers résidentiels.

La sécurité est l'affaire de tous. Grâce à son attention et à sa responsabilité, chacun peut contribuer à un environnement plus sûr pour l'ensemble des habitants.

*Nous vous remercions de
votre collaboration et de votre
engagement citoyen.*

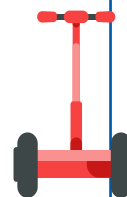


TOUR DE FRANCE - FEMMES

La 2^e étape du Tour de France femmes reliera Aigle à Genève le 2 août 2026. La caravane et le peloton passeront par la route de l'Etraz entre Cottens et Bussy-Chardonney. **Cette route sera entièrement fermée à la circulation entre 14h30 et 17h00.**

SEGWAY (GYROPODE)

Cyclomoteur avec plaque d'immatriculation
Vitesse max : 25 km/h
Permis : M dès 14 ans (non requis dès 16 ans)
Port du casque : conseillé



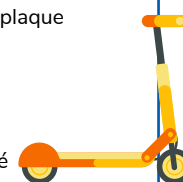
E-BIKE «LENT»

Cyclomoteur léger sans plaque d'immatriculation
Vitesse max : 25 km/h
Permis : M dès 14 ans (non requis dès 16 ans)
Port du casque : conseillé



TROTTINETTE ÉLECTRIQUE

Cyclomoteur léger sans plaque d'immatriculation
Vitesse max : 20 km/h
Permis : M dès 14 ans (non requis dès 16 ans)
Port du casque : conseillé



E-BIKE «RAPIDE»

Cyclomoteur avec plaque d'immatriculation
Vitesse max : 45 km/h
Permis : M
Port du casque : obligatoire



FAUTEUILS ROULANTS MOTORISÉS

Cyclomoteur avec plaque d'immatriculation
Vitesse max : 25 km/h
Permis : Sans permis de conduire dès 16 ans si vitesse < 20 km/h, sinon cat. M



*Consulter l'annuaire
des entreprises*





PERMIS DE CONSTRUIRE DÉLIVRÉS

Localité	N° parcelle	Type autorisation	Objet
Apples	118	Permis de construire	Transformation du bâtiment ECA N°520, création d'un appartement dans la partie nord du bâtiment actuel et création de trois places de parc.
Apples	573	Permis de construire	Isolation thermique de la toiture avec deux ouvertures zénithales et pose de panneaux solaires.
Apples	546	Permis de construire	Isolation de l'enveloppe du bâtiment, transformations, ajout de panneaux solaires photovoltaïques en toiture et construction d'une piscine extérieure chauffée.
Apples	652	Permis de construire	Installation d'une PAC sur sondes géothermiques.
Cottens	3019	Permis de construire	Changement partiel d'affectation du hangar ECA 2245, aménagement d'une place de stockage en grave et régularisation d'une place de stockage en grave.
Reverolle	5142	Permis de construire	Construction d'une piscine enterrée chauffée et installation d'une PAC air-eau.
Pampigny	4069	Permis de construire	Transformations intérieures (combler le vide sur séjour au rez et aménager une nouvelle chambre à l'étage).
Pampigny	4211	Permis de construire	Aménagement d'un fitness dans une halle artisanale.
Sévery	6003	Permis de construire	Construction d'un couvert à voiture.

L'HYDRISCORE, POUR CONNAÎTRE LES RÉSERVES D'EAU POTABLE EN RÉGION MORGIEENNE

Avec l'indice Hydriscore, les distributeurs d'eau potable de la région morgienne communiquent de façon coordonnée sur l'état des réserves et peuvent ainsi mieux sensibiliser la population à la préservation des ressources.

Le changement climatique augmente la fréquence et la durée des périodes de sécheresse. Ces dernières peuvent mettre sous pression les réserves d'eau potable des communes de la région morgienne, principalement alimentées par des sources et des nappes phréatiques. L'Hydriscore, consultable sur hydriscore.live, indique en un coup d'œil le niveau des ressources d'eau potable, sur une échelle de 0 à 4. L'Hydriscore a été créé en 2024 par les Services industriels de la Ville de Nyon, qui ont gracieusement mis à disposition leur concept aux distributeurs d'eau de la région morgienne.

L'Hydriscore est mis à jour chaque semaine en saison chaude et chaque mois en saison froide. L'outil est le fruit d'une collaboration entre les 9 distributeurs d'eau potable de la région morgienne, soucieux de communiquer de façon coordonnée aux quelque 34 000 habitants des 21 communes concernées.

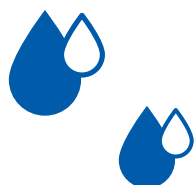
Avec l'Hydriscore, les distributeurs d'eau comptent sensibiliser la population à la valeur de l'or bleu, mais aussi mieux faire comprendre les nécessaires restrictions imposées par les communes en cas de baisse des réserves d'eau potable.



Cinq niveaux d'attention

L'Hydriscore se présente sous la forme d'une échelle colorée à cinq niveaux et d'un curseur. À chaque niveau de l'indice correspond un état des ressources d'eau potable

0. Capacité d'approvisionnement suffisante ;
1. Capacité d'approvisionnement suffisante, mais en diminution ;
2. Capacité d'approvisionnement altérée, signifiant une préalerte ;
3. Capacité d'approvisionnement très altérée, signifiant une alerte. Ce niveau induit un renforcement des actions de sensibilisation des distributeurs et des communes auprès de la population ;
4. Capacité d'approvisionnement fortement altérée. Cette alerte renforcée indique que des restrictions de consommation sont en vigueur, pour l'arrosage ou le remplissage des piscines, par exemple.



DIVERS TRAVAUX EN COURS

PLACE DE JEUX DE CHANIAZ

Depuis le 28 avril dernier, la place de jeux de Chaniaz est ouverte. Les enfants peuvent dorénavant profiter avec grand plaisir de la nouvelle tour à grimper et des balançoires. Cette nouvelle installation fait suite à une demande émanant du Conseil des élèves.



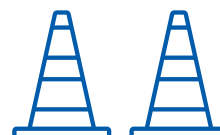
GRANDE SALLE DE CHANIAZ

La grande salle de Chaniaz a fait peau neuve ! Ses murs ont été rénovés et rafraîchis grâce à une nouvelle peinture, offrant un cadre plus agréable, lumineux et accueillant pour tous les utilisateurs.

Par ailleurs, des défibrillateurs ont été installés sur les sites de Chaniaz, Bussy-Chardonney et Reverolle.

Emplacements des défibrillateurs

- Bussy-Chardonney : Ancienne administration communale - Rue de l'Ancien Collège 7
- Reverolle : à l'école - Route de Chaniaz 1
- Reverolle : Maison de Commune - Place de la Fontaine 1





REPLACEMENT DES COLLECTEURS À REVEROLLE

À Reverolle et à l'heure où nous écrivons ces lignes, le chantier de remplacement des collecteurs d'assainissement et de la conduite d'eau avance conformément au planning prévu. Les travaux ont débuté en avril et se déroulent dans de bonnes conditions. À ce stade, l'avancement est satisfaisant et aucun retard n'est à signaler.



ENTRÉE EN VIGUEUR DU NOUVEAU « RÈGLEMENT COMMUNAL RELATIF À LA TAXE DE SÉJOUR ET À LA TAXE SUR LES RÉSIDENCES SECONDAIRES »

La Municipalité informe les hébergeurs touristiques qu'en date du 1^{er} mars 2025 est entré en vigueur le nouveau Règlement communal relatif à la taxe de séjour et à la taxe sur les résidences secondaires.

Celui-ci prévoit une adaptation des taxes de séjour dès le 1^{er} mars pour les personnes en passage ou en séjour, dans les hébergements payants.

Nous rappelons que la Loi sur les activités économiques prévoit l'obligation pour les loueurs de s'annoncer aux autorités communales (art. 4a, 74c LEAE).

Les hébergeurs professionnels ou privés (Airbnb et associés) sont donc tenus de s'annoncer auprès du bureau de la perception des taxes de séjour domicilié à l'ARCAM, qui tient le registre des loueurs pour notre commune (art. 74d LEAE). Cette obligation est également valable si vous louez par le canal Airbnb et que les taxes sont dorénavant perçues lors de la réservation.

Notre commune a également délégué les missions de gestion et de perception des taxes de séjour à ce même bureau. Veuillez vous mettre en règle si ce n'est pas encore le cas, sous peine de contravention.

Vous trouverez toutes les bases légales qui régissent votre activité, même accessoire, ainsi que toutes les informations utiles sur la page de l'ARCAM.

En savoir plus



CAPTAGES DU BOIS D'EPENDES À APPLES

Le 1^{er} juillet 2021, suite à la fusion, la Commune de Hautemorges a hérité d'importantes infrastructures liées à l'alimentation en eau potable :

- Deux captages : Les Sembrettes pour Reverolle et le Bois d'Ependes pour Apples.
- Un puits artésien pour Apples.
- Deux puits de pompage : le Bois de St-Pierre, avec un réservoir tampon de 25 m³ pour Sévery, l'AVM et Vullierens, ainsi que le Latteron pour Pampigny et Sévery.
- Un surpresseur pour le quartier du Melley à Pampigny.
- Une station de pompage : Le Devens pour Apples, avec un réservoir tampon de 300 m³.
- Quatre réservoirs : Reverolle avec une cuve de 270 m³, Apples avec deux cuves de 300 m³ et 500 m³, Pampigny avec deux cuves de 300 m³, ainsi que Sévery avec des cuves de 165 m³ et 150 m³.
- Trois chambres de connexion : deux entre les réseaux d'Apples et Reverolle, et une entre les réseaux de Pampigny et Sévery.



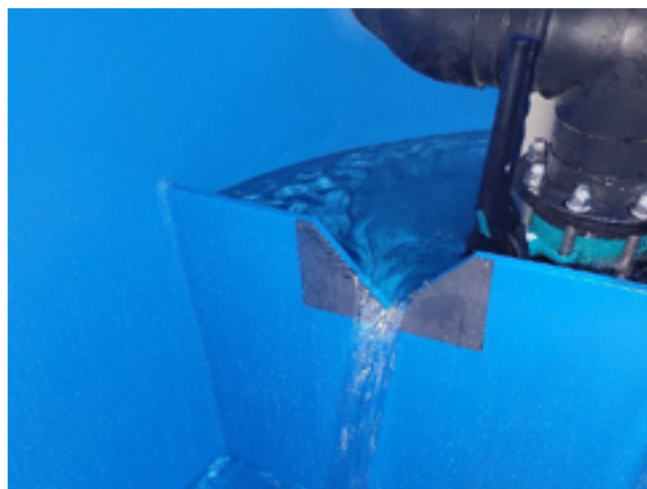
Depuis le début de l'année 2025, un nouveau captage, un réservoir de 270 m³ ainsi qu'une connexion entre Morges et Vullierens sont venus compléter les installations de Hautemorges, à la suite du rachat du réseau d'eau de Vullierens.

Le 21 octobre 2021, l'Office de la consommation (OFCO) a procédé à un contrôle de l'ensemble des installations d'eau potable de la Commune. À la suite de cette inspection, plusieurs non-conformités ont été relevées et progressivement remises aux normes.

Le captage du Bois d'Ependes à Apples faisait partie des installations concernées et ne pouvait dès lors plus être exploité. Le 27 octobre 2025, un préavis a été accepté afin de permettre sa mise en conformité.

Les travaux ont débuté au mois de mars et se sont achevés à la mi-mai. Depuis, ce captage permet d'exploiter 280 litres supplémentaires par minute pour l'alimentation du réseau Apples-Reverolle.

Une partie de cette eau, soit environ 50 litres par minute, est utilisée — en complément d'un premier captage exclusivement dédié aux fontaines — pour alimenter six fontaines ainsi que le biotope du village d'Apples.





INITIATIVES & RÉFÉRENDUMS

Récolte de signatures

Lors du contrôle de la validation des signatures d'initiatives ou de référendums, le contrôle des habitants constate, malheureusement trop souvent, des signatures invalides.

Deux situations ressortent de plus en plus lors des contrôles de signatures :

1. Signatures données plusieurs fois

Pour rappel, l'électeur ne peut signer qu'une seule fois chaque initiative ou référendum.

Les signatures données plusieurs fois sont nulles.

2. Données inscrites par une même personne

Si les données (noms, prénoms, dates de naissance, adresses) et signatures n'ont pas été inscrites de la main de la personne ayant le droit de vote, la signature n'est pas valable.

Chaque personne doit écrire elle-même toutes ses données dans les champs prévus à cet effet et signer personnellement.

Si les données proviennent manifestement de la même main, car l'écriture est clairement identique et que les signatures sont différentes, seule une signature est valable et les autres invalides.

La Chancellerie fédérale a en outre publié une vidéo destinée aux électeurs sur la manière de remplir correctement les listes de signatures.



Consulter la vidéo



DU NOUVEAU AU SEIN DE NOTRE SERVICE TECHNIQUE

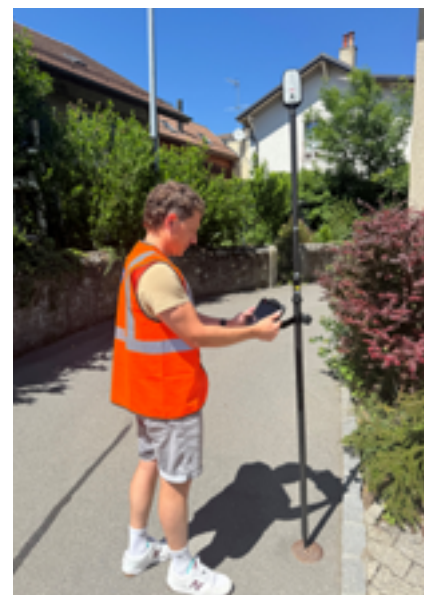
Dans le cadre de l'amélioration continue de nos moyens techniques et de la précision de nos interventions, le Service technique communal a récemment investi dans l'acquisition d'un équipement GNSS (Global Navigation Satellite System) de dernière génération.

Cet investissement stratégique offre de nombreux avantages :

- Haute précision des relevés : le GNSS permet d'obtenir des mesures très précises, indispensables pour les travaux techniques, les implantations et les relevés de terrain.
- Gain de temps sur les interventions : grâce à une acquisition rapide et fiable des données, le Service technique peut travailler de manière plus efficace et réduire la durée des opérations sur le terrain, autrefois sous-traitées à un bureau d'ingénieur externe.
- Amélioration de la qualité des données : les informations collectées sont plus fiables, ce qui limite les erreurs et améliore la qualité globale des prestations réalisées.
- Optimisation des ressources : une meilleure précision réduit les reprises de travaux et contribue à une gestion plus efficace des moyens humains et matériels.
- Adaptabilité et modernisation : cet équipement moderne permet au Service technique de répondre aux exigences actuelles des projets et de renforcer ses capacités opérationnelles.

Par cet investissement, le Service technique confirme sa volonté de s'équiper d'outils performants afin d'assurer des prestations toujours plus précises, rapides et professionnelles.

Arnaud Martin, technicien au Service technique (infrastructures, routes et énergie)



LES PAGES DU CONSEIL

rédaction Cédric Jotterand, président

L'ACTUALITÉ DU CONSEIL COMMUNAL

Une première législature bouclée au pas de charge

Encore quelques jours et il en sera terminé de cette première législature de Hautemorges, sa mise en place semblant aujourd'hui très lointaine alors qu'on parle de l'été 2021. Un énorme travail de mise en place, de règlements à mettre en conformité et finalement de connaissance du territoire et des élus eux aussi fusionnés est désormais derrière nous et c'est tant mieux.

Dès ce 1^{er} juillet 2026, il sera en effet bienvenu de gommer les mots «nouveau», «première» ou «anciennes communes» pour ne plus parler que de Hautemorges, un tout qu'il faut soigner et si possible élever vers le meilleur pour demain.

L'aventure s'achève aussi pour une belle brochette de conseillères et conseillers, dont certains ont passé deux ou trois décennies au service de leur village, puis de la commune dans un rôle ou dans un autre. Qu'elles et ils soient ici remerciés, avec l'espoir que chacun poursuive son engagement ici ou là, puisque la vie locale ne se résume de loin pas aux quelques séances de l'organe délibérant.

Bienvenue à tous les élus des millésimes 2026-2031, assermentés par le préfet du district en cette fin juin, en leur souhaitant beaucoup de plaisir à se plonger dans les dossiers concrets qui feront avancer Hautemorges dans les meilleures dispositions possibles.

Au terme de cette législature, le bureau du Conseil communal, et à travers lui toute l'assemblée, tient à remercier la syndique et les municipaux pour l'excellente collaboration, le personnel communal toujours en appui, ainsi que son huissier Henri Kern et son secrétaire Laurent Mottet, deux perles au service de nos travaux.

Cédric Jotterand – Président du Conseil communal de Hautemorges



ÉCHOS DU CONSEIL

L'info du Conseil en continu

En plus du pilier public, les documents du Conseil (décisions, préavis, rapports de commissions et procès-verbaux) sont indiqués en permanence sur le site de la Commune hautemorges.ch.

Accès direct par le QR code à scanner ici



SÉANCES PUBLIQUES !

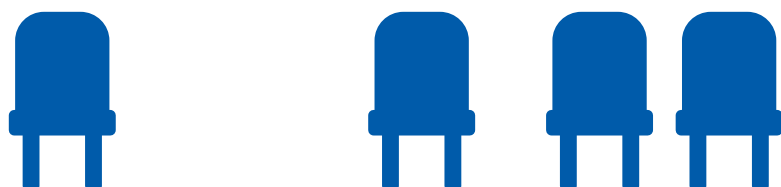
Vous êtes intéressé-e-s par la gestion de la Commune, par les projets du moment ou vous souhaitez simplement découvrir comment se déroule une séance du Conseil ? Nos portes vous sont grandes ouvertes, il suffit juste de se présenter à la salle du Conseil (Collège du Léman) avant 19h30, sans inscription. Des places sont réservées à l'attention des citoyens.

UNE QUESTION ?

Le président du Conseil communal se tient à votre entière disposition.

Téléphone : 079 622 62 10

Courriel : president@hautemorges.ch





Prochaine séance du Conseil communal

25 juin (dernière séance
de la législature)



LA COMMUNE DE HAUTEMORGES EST SUR INSTAGRAM !

Nous y publions régulièrement des actualités, informations et événements concernant la vie communale.

N'hésitez pas à nous suivre et à aller y jeter un coup d'œil pour rester informés !



@communehautemorges



AGENDA

Juin

- 24.06 Mondial foot Suisse-Canada – Bussy-Chardonney – ABC-Bussy-Chardonney
 25.06 Marche – Groupe des Aînés Les Colchiques

Juillet

- 07.07 Marche – Sévery – Groupe des Aînés Les Colchiques
 19.07 Mondial foot FINALE – Bussy-Chardonney – ABC-Bussy-Chardonney

Août

- 01.08 Fête du 1^{er} août – Chanias – ABC-Bussy-Chardonney
 28.08 Afterwork – Cottens – Jeunesse Pampigny-Cottens

Septembre

- 03.09 Marche – Pampigny – Groupe des Aînés Les Colchiques
 05.09 Repas des Jubilaires – Bussy-Chardonney – ABC-Bussy-Chardonney
 15.09 Fête villageoise de Tir – Collège du Léman & Stand de Tir d'Apples – USL Hautemorges
 17.09 Découverte de Jura Café et fabrique de laine à Huttwil – Groupe des Aînés Les Colchiques
 Coût CHF 120.- Inscription auprès de Ruth Muller 079 210 95 48 jusqu'au 21 août 2026

Octobre

- 08.10 Film – Grande salle de Sévery – Groupe des Aînés Les Colchiques
 24.10 Souper d'Halloween – Salle villageoise Cottens – Jeunesse Pampigny-Cottens
 29.10 Marche – Groupe des Aînés Les Colchiques
 30.10 Halloween – Bussy-Chardonney – Groupe des Aînés Les Colchiques
 08.10 Apploween – Apples – SDA

Gym des Aînés : les mardis de 16h à 17h, sauf vacances scolaires - Salle de Gym du Champ-Carré à Pampigny - Monitrice : Maxline Tornare 021 809 53 36

Table d'hôte à l'Auberge du Chêne à Pampigny tous les derniers mercredis du mois à midi (également en été si l'auberge est ouverte). S'annoncer au plus tard la veille au 021 800 35 09



FÊTE DE TIR
du 18 au 20 septembre 2026

Pour plus d'infos :



Ou par téléphone au : 079 888 10 11



PROGRAMME
COMPLET ET PLUS
D'INFORMATIONS

ADMINISTRATION COMMUNALE

Adresse

Route de Cottens 17
1143 Apples

Contact

+41 21 800 90 20
greffe@hautemorges.ch

Heures d'ouverture

lundi 10h-12h 16h-18h
mardi-vendredi 10h-12h
ou sur rendez-vous

IMPRESSUM

Rédaction Administration communale
Hautemorges

Graphisme et impression
Mexia communication Sàrl

Tirage 1970 exemplaires

Photos

1^{re} page, p. 3, p. 6-11 : administration communale,
p. 3 : Wikimedia / Public Health Image Library PHIL